

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal **du vendredi 3 juillet 2020**

Présents : Gérard BRUN – Lydie CLAVEAU – Madeleine CLERET – Corinne DESTOUCHES – Jean-Jacques DUSSART – Magali JOLIBOIS – Marc JUVIN – MARGELIDON-FOUQUET Marie-Josée – Gilles MAYET – Philippe MOUSSERIN – Viviane MOUSSERIN – Gilbert OBRY – Jérôme PENE – Alain ROUFFIGNAT – Hélène ROUFFIGNAT.

Secrétaire de séance : Jérôme PENE

Ouverture de la séance et élection du Maire :

Madame le Maire accueille les nouveaux membres du conseil municipal et ouvre la séance. Monsieur Alain ROUFFIGNAT, doyen d'âge prend la présidence, Mesdames Madeleine CLERET et Magali JOLIBOIS sont nommées assesseur. Il est procédé à l'élection du Maire. Madame Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET est élue Maire avec 14 voix pour et 1 blanc.

Détermination du nombre de poste d'adjoint :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de déterminer le nombre de poste d'adjoints. Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents décide que le nombre de poste d'adjoint serait fixé à 3.

Elections des adjoints :

Madame le Maire fait procéder à l'élection des trois adjoints individuellement.

Monsieur Jean-Jacques DUSSART se présente et est élu 1^{er} adjoint par 13 voix pour et 2 abstentions.

Madame Hélène ROUFFIGNAT se présente et est élue 2^{ème} adjointe par 13 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur Philippe MOUSSERIN se présente et est élu 3^{ème} adjoint par 13 voix pour et 2 abstentions.

Détermination des représentants à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner les 2 élus qui représenteront la commune au sein de la Communauté de Communes.

Madame le Maire sera la titulaire et suite au refus de Monsieur Jean-Jacques DUSSART, 1^{er} adjoint, c'est Madame Hélène ROUFFIGNAT, 2^{ème} adjointe qui sera suppléante.

Charte de l' élu :

Madame le Maire procède à la lecture de la Charte de l' élu qui est également remise à chacun au format papier.

Indemnités des élus :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Maire et les Adjoints bénéficient d'une indemnité mensuelle.

L'indemnité est fixée selon un barème correspondant à l'indice brut 1027 de la fonction publique.

Madame le Maire percevra 1 567.43 € brut mensuel et chacun des adjoints percevra 416.17 € brut mensuel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, valide les montants des indemnités aux élus.

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal :

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal peut déléguer au Maire et aux adjoints un certain

nombre de ses compétences. Ces dernières sont validées pour la durée complète du mandat mais peuvent être révoquées à tout moment par le conseil municipal.

Madame le Maire donne lecture des délégations proposées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à mains levées et à l'unanimité des membres présents, décide de valider les délégations proposées pour la durée complète du mandat.

Commissions communales :

Madame le Maire propose au conseil municipal d'établir la liste des commissions communales et de nommer chaque membre élu qui y siègera (Finances, voirie-assainissement, bâtiments, communication, etc...).

Désignation aux associations et organismes extérieurs :

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner les membres qui siègeront aux différentes associations et organismes extérieurs (SIVOM, SICTOM, SDE03, etc...).

Conseil d'administration de Gayette :

Madame le Maire et Monsieur Jean-Jacques DUSSART informent qu'il est nécessaire de désigner des membres élus et des membres extérieurs pour siéger au sein du conseil d'administration de l'EHPAD de Gayette.

Monsieur Jean-Jacques DUSSART étant 1^{er} adjoint il est donc Président de droit. Madame Madeleine CLERET ayant déjà siégé lors du précédent mandat se propose de continuer et Monsieur Alain ROUFFIGNAT se propose. Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents la candidature des élus précédemment cités.

Monsieur Jean-Jacques DUSSART informe que Mesdames Hélène VERDIER et Josette CHANDEZON, avec leur accord, soient reconduites dans leurs fonctions de membres extérieurs.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents les membres extérieurs.

Questions diverses :

Madame le Maire informe le conseil municipal que le 10 juillet prochain, il est nécessaire d'organiser une réunion de conseil municipal afin de désigner les personnes qui iront élire les sénateurs.

L'élection des sénateurs se déroulera le dimanche 27 septembre 2020. La commune de Montoldre doit nommer 3 titulaires et 3 suppléants.

Mesdames MARGELIDON-FOUQUET et DESTOUCHES et Monsieur BRUN souhaitent candidats titulaires.

Messieurs MOUSSERIN et ROUFFIGNAT et Madame ROUFFIGNAT souhaitent être candidat suppléants.

La séance est levée à 23h55

**Le Secrétaire,
Jérôme PENE**

**Le Maire,
Marie-Josée MARGELIDON-FOUQUET**